

Constituante reprit ses délibérations relativement aux affaires de Nancy ; et comme la majorité des représentants, dirigée par Mirabeau, était venue à la cour, elle décida qu'il serait adressé des remerciements au général Bouillé sur sa conduite. La Commune alla plus loin encore : à l'instigation de Bailly, elle fit une cérémonie funèbre au Champ-de-Mars, en l'honneur des séides de la tyrannie qui avaient été tués dans la mêlée. La Fayette prononça également l'éloge de l'exécrable Bouillé, et voulut lui faire voter des remerciements par les gardes nationales qui étaient sous ses ordres. Vingt-huit bataillons sur soixante refusèrent d'adhérer à cet acte d'infamie ; deux surtout se distinguèrent par des arrêtés très-énergiques ; les trente-deux autres se couvrirent de honte en répondant aux vues du général. Cette disposition d'une partie de la bourgeoisie de Paris à suivre l'impulsion des chefs, inspira aux meneurs l'idée de donner au roi une maison militaire composée de six mille gardes nationaux du centre, la plupart gens tarés.

Ce projet excita de violentes oppositions dans la partie saine de la Constituante et dans le peuple ; vainement la cour organisa une sorte de ligue de spadassins qu'elle déchaîna sur les députés les plus hostiles à sa politique ; l'opinion publique fit explosion et empêcha l'exécution de ses coupables manœuvres. Louis XVI se rejeta alors du côté des étrangers, et pressa les armements qu'il faisait solliciter depuis longtemps. Voici la lettre qu'il envoya au roi de Prusse Frédéric-Guillaume, que nous trouvons dans un ouvrage intitulé « Mémoires d'un homme d'État, » et qui n'a jamais été démentie : « Je viens de m'adresser à l'empereur d'Allema-

» gne, à l'impératrice de Russie, aux rois d'Espagne et de
 » Suède ; je leur présente l'idée d'un congrès des principales
 » puissances de l'Europe, appuyé d'une force armée, comme
 » la meilleure mesure pour arrêter ici les factieux, pour
 » donner le moyen de rétablir un ordre de choses plus dé-
 » sirable, et empêcher que le mal qui nous travaille puisse
 » gagner les autres états. J'espère que votre majesté ap-
 » prouvera mes idées et qu'elle me gardera le secret le plus
 » absolu sur la démarche que je fais auprès d'elle, parce que
 » les circonstances où je me trouve m'obligent à la plus
 » grande réserve..... »

Les puissances étrangères accueillirent favorablement la demande du roi ; toutefois elles signifièrent au baron de Breteuil, qui était chargé des négociations au nom de sa majesté, qu'elles ne déclareraient la guerre à la France que sous la condition expresse que Louis XVI se mettrait à la tête des armées coalisées. Cette décision des souverains détermina la cour à prendre définitivement des mesures pour assurer sa fuite hors du royaume ; mais la chose n'était plus aussi facile, à cause de la surveillance active qu'exerçaient les districts sur le château. On chercha d'abord à occuper les esprits en faisant élever Mirabeau à la présidence de la chambre des représentants ; ensuite on essaya d'intimider les patriotes en opérant de mystérieuses arrestations, et en les traduisant devant les bureaux de la ville sous les plus frivoles prétextes ; enfin on organisa des bandes de nobles qui prirent le nom de chevaliers du poignard, et qui n'osant pas attaquer au grand jour les écrivains démocrates, les assassinèrent le soir au coin des rues.

Lorsqu'on jugea le moment favorable, on fit partir Mes-

dames, tantes du roi, pour l'Italie, avec un passe-port délivré par la Constituante et contresigné par le monarque; puis on organisa une émeute pour donner le change aux patriotes qui veillaient constamment sur les Tuileries et pour les attirer sur un autre point de Paris. Dans la journée qui avait été fixée pour la fuite de la famille royale, des agents de police firent circuler la nouvelle que l'on devait transporter au milieu de la nuit, dans le donjon de Vincennes, des poudres et des munitions. Des cohortes de mouchards se répandirent dans les rues du faubourg Saint-Antoine, propagèrent les bruits de prétendues conspirations royalistes, ameutèrent les ouvriers et les excitèrent à se porter sur Vincennes. Bientôt l'exaspération devint extrême, et toute la population se mit en route pour démolir l'affreux donjon, cette seconde bastille du despotisme. Pendant que l'émeute franchissait les barrières de la capitale, une autre comédie se passait dans l'intérieur des Tuileries; un certain marquis de Court, ancien lieutenant de roi à Salins, se faisait arrêter dans la chambre du dauphin, armé d'un stylet-baïonnette; et sous prétexte de mettre en sûreté la famille royale, on faisait évacuer le jardin et l'on garnissait les avenues de troupes dévouées à la cause. C'était le signal dont la cour était convenue avec les chevaliers du poignard, pour leur indiquer le moment où ils devaient s'introduire dans le château; car ces misérables, qui étaient au nombre de plus de sept cents, avaient leur rôle dans cette affaire: ils devaient simplement égorger les postes de l'intérieur du palais occupés par la milice bourgeoise. D'autre part, le général la Fayette rassembla la garde nationale et se dirigea du côté de Vin-

cennes, pour faire une utile diversion et rendre d'autant plus facile l'évasion du roi. La vigilance des citoyens fit échouer ce complot si bien ourdi, si laborieusement combiné; les sentinelles, étonnés de voir une multitude de gens bizarrement accoutrés pénétrer dans le palais, en conçurent des soupçons, et avertirent les chefs de postes de ce qui se passait. Ceux-ci donnèrent à leur tour l'alarme au dehors, demandèrent des renforts, et quand ils furent en nombre suffisant, ils cernèrent les issues du château, firent des perquisitions dans les appartements, arrêtèrent trente des plus mutins, et chassèrent la foule des conjurés à coups de crosse. Cette conspiration avortée n'eut d'autre résultat que de rendre la surveillance plus active autour des Tuileries, et de faire décréter l'armement des places frontières, et l'organisation d'une armée révolutionnaire.

Un autre coup bien plus terrible allait frapper la cour: Mirabeau se mourait. Cet homme extraordinaire, assemblage de vertus et de vices, de grandeur et de bassesse, s'éteignit dans sa quarante-deuxième année, au moment où son concours devenait de plus en plus nécessaire à la monarchie. Les royalistes ne manquèrent pas de répandre le bruit que Mirabeau avait été empoisonné par le club des Jacobins, et plusieurs journaux se firent les échos de cette calomnie. Mais une pièce irrécusable, le procès-verbal d'autopsie fait par le savant docteur Cabanis, en présence des médecins Petit et Vicq-d'Azyr, de plusieurs chirurgiens et représentants, dément complètement cette assertion. Il demeura prouvé par l'inspection des intestins et du cœur que depuis longtemps sa robuste constitution avait été minée par des excès de

toute nature, par des travaux prodigieux, par l'usage constant de préparations aphrodisiaques; enfin qu'il avait été emporté par un dernier excès de débauche. Sa mort fut l'objet d'un deuil général. Le peuple oublia ses trahisons pour se souvenir des services qu'il avait rendus à la cause de la liberté; les haines semblèrent amorties sur sa cendre; toutes les opinions se réunirent pour célébrer ses funérailles. L'Assemblée nationale lui décerna à l'unanimité et par acclamations des honneurs extraordinaires. Il fut décrété que ses restes seraient déposés dans l'église Sainte-Geneviève, qui reçut dès lors la dénomination de Panthéon, et fut destinée à conserver les dépouilles mortelles des citoyens illustres qui avaient bien mérité de la patrie.

La cour, privée de son intrépide défenseur, désespéra de dominer la position, et songea à réaliser ses projets de fuite, mais en prenant de telles précautions qu'un nouvel échec devint impossible. Voici la ruse machiavélique dont on se servit. Le roi, à un jour déterminé, envoya prévenir l'Assemblée nationale qu'il désirait se rendre à Saint-Cloud pour faire ses pâques, et sans plus de mystère il ordonna les apprêts de son départ et monta avec sa famille dans sa voiture. L'annonce de cette retraite à Saint-Cloud se répandit rapidement dans Paris; les gardes nationaux accoururent aux Tuileries, arrêtèrent le carrosse royal, et forcèrent Louis XVI, Marie-Antoinette et leurs enfants à rentrer dans les appartements. C'était précisément ce qu'on désirait. L'empressement de la milice à s'opposer au départ du monarque eut pour effet de convaincre les patriotes qu'ils pouvaient compter sur elle pour réprimer toute tentative d'éva-

sion et les rendit moins vigilants. La Fayette eut même soin, afin d'augmenter leur confiance, de doubler les postes autour du château et aux barrières de Paris. Une semblable mesure, bien loin de nuire à ses projets, en assurait l'exécution, attendu qu'elle écartait les soupçons, et lui permettait au besoin de remplacer les gardes nationaux par des agents de police déguisés. Enfin, toutes les dispositions ayant été prises, Louis XVI adressa des instructions confidentielles au marquis de Bouillé, l'ordonnateur des massacres de Nancy, pour l'informer qu'il partirait dans le milieu de la nuit du 19 au 20 juin, et qu'il eût à envoyer à sa rencontre des escortes pour assurer sa fuite jusqu'à Montmédy, place frontière de la Lorraine.

De quelque mystère qu'on cherchât à couvrir les préparatifs de départ de la famille royale, on ne put toutefois empêcher qu'il n'en transpirât quelque chose. Plusieurs patriotes firent part au président du comité des recherches, au maire de Paris et au commandant de la garde nationale, des indices qu'ils avaient d'un nouveau plan d'évasion; mais comme tous les trois étaient vendus à la cour et faisaient partie du complot, ils affectèrent de ne point ajouter foi aux dénonciations, et refusèrent de permettre aucune investigation. Marat, Fréron, Camille Desmoulins, donnèrent vainement de la publicité aux révélations des patriotes; vainement ils annoncèrent dans leurs feuilles que la cour se préparait à consommer un attentat d'autant plus odieux, qu'il allait remettre tout en question au moment où l'Assemblée nationale touchait au terme de ses grands travaux, et allait clore ses séances par la promulgation de la nouvelle constitution.

Bailly et la Fayette continuèrent à repousser les avertissements, et accusèrent les journalistes de provoquer au désordre. Néanmoins la cour n'osa pas se mettre en route au jour fixé, et retarda son départ de vingt-quatre heures. Ce fut dans la nuit du 21 au 22, à une heure du matin, que Louis XVI opéra sa fuite avec la reine, le dauphin, sa jeune fille, madame Élisabeth sa sœur, et madame de Tourzel, gouvernante des enfans de France, tous réunis dans une voiture de forme extraordinaire. Derrière suivait une seconde voiture où se trouvaient les femmes de service. Cet équipage, qui n'employait pas moins de onze chevaux, tant pour les voitures que pour les deux courriers, sortit de la capitale par une des barrières que l'on avait eu soin de confier à des affidés, et s'avança sur la route dans une douce sécurité. Au lieu de se soustraire aux regards curieux, déjà trop attirés par l'énorme berline, Louis XVI, voulant jouir de tous les agréments que présentait un voyage dans une belle saison, descendit de voiture, monta les collines à pied, et aux relais se montra souvent aux portières. A Étoges, il s'arrêta deux heures pour des réparations à son carosse. Il traversa Châlons à quatre heures et demie et se laissa voir; des royalistes le reconnurent. A la poste suivante, au pont de Sommeville, il resta jusqu'après sept heures pour attendre la première escorte que devait lui envoyer le général Bouillé, et qui avait déjà rebroussé chemin, dans la supposition que l'affaire était manquée, et pour ne pas éveiller des soupçons en prolongeant un séjour que rien ne motivait.

A Sainte-Menehould, il eut l'imprudence de demander la route au maître de poste Drouet, qui le reconnut immédia-

tement. Celui-ci n'osa pas donner l'alarme sur l'heure; il laissa partir les voitures et se dirigea par un chemin de traverse sur Varennes, dont elles avaient pris la route. A onze heures du soir, le cortège déboucha à Varennes; Drouet l'avait devancé et s'était entendu avec le maître de poste du lieu. L'éveil avait été donné, les officiers municipaux étaient sur pied, les gardes nationaux en armes, et le tocsin sonnait à toutes volées pour appeler les populations. Louis XVI fut arrêté, conduit dans la maison commune et constitué prisonnier avec toute sa famille. Le lendemain, on fit reprendre au cortège le chemin de Paris. En route, il fut rejoint par trois députés, Barnave, Latour-Maubourg et Péthion, qui avaient été envoyés à la rencontre du roi par l'Assemblée nationale à la nouvelle de l'arrestation.

« Notre marche a été lente, dit Barnave dans son rapport à la Constituante, à cause de l'affluence des citoyens » qui se pressaient sur notre passage; mais je dois dire que » la conduite des populations a été admirable; aucun cri menaçant ne s'est fait entendre, aucune parole outrageante » n'a frappé nos oreilles..... » Ce rapport a détruit les assertions mensongères des détracteurs du peuple, qui prétendent que Louis XVI fut abreuvé d'insultes, et mérite d'autant plus de créance qu'il émane d'un homme qui avait subi l'influence des charmes de Marie-Antoinette. En effet, dans le court trajet de Varennes à Paris, Barnave avait conçu une violente passion pour l'Autrichienne, et de républicain fougueux était devenu ardent défenseur de la royauté.

Le cortège entra à Paris le 25, à sept heures du soir, accompagné par une foule immense qui gardait le plus profond

silence; Louis XVI et la reine furent réinstallés dans leurs appartements des Tuileries, et mis en état d'arrestation provisoire sous la surveillance de la milice parisienne.

Au milieu de ces événements, la Constituante avait prononcé la suspension des fonctions exécutives et législatives du roi, jusqu'à délibération définitive sur l'inviolabilité de la personne du monarque, et avait publié le décret suivant : « Si Louis Capet rétracte son serment à la constitution, s'il » se met à la tête d'une armée et qu'il la conduise contre la » nation; s'il ne s'oppose pas à toute entreprise de cette es- » pèce commencée en son nom, il sera censé avoir abdiqué, » redeviendra simple citoyen, et sera poursuivi selon les » formes ordinaires pour tous les délits postérieurs à son » abdication. L'effet du décret qui suspend l'exercice des » fonctions du pouvoir exécutif entre les mains du roi sub- » sistera jusqu'au moment où la constitution étant achevée, » l'acte constitutionnel aura été présenté au roi. »

Comme la constitution projetée était dans les intérêts de la bourgeoisie et lui donnait toute influence dans l'état, le décret rendu par les députés obtint son approbation; mais en revanche il fut vigoureusement combattu par la presse démocratique, par les clubs des Cordeliers et des Jacobins, et par la faction de Louis-Philippe d'Orléans.

Le peuple, qui redoutait avec raison de voir se resserrer les chaînes de l'esclavage sous une monarchie constitutionnelle, s'éleva contre le décret, et se porta en masse au Champ-de-Mars pour signer une pétition déposée sur l'autel de la patrie, tendant à obtenir de l'Assemblée nationale que Louis XVI fût déclaré traître à la nation et déchu de la royauté.

Bailly et la Fayette, effrayés de cette manifestation, se hâtèrent de l'arrêter en amenant une collision entre les citoyens et la force armée. Ils profitèrent du rapprochement qui venait de s'opérer entre la cour et la milice bourgeoise, se dirigèrent sur le Champ-de-Mars, à la tête de nombreux bataillons, où ils avaient répandu des agents de police déguisés en militaires; puis, arrivés devant les attroupements, ils publièrent la loi martiale. Au lieu de se retirer, le peuple couvrit de huées le commandant général et fit retentir les airs des cris : « A bas le drapeau rouge! à bas les baïonnettes! » La Fayette ordonna alors aux troupes de faire feu!!!..... Ensuite il commanda une charge à la baïonnette et débrya l'esplanade et les glacis.

« Deux mille cadavres d'hommes, de femmes, de vieillards ou d'enfants furent relevés pendant la nuit, » dit Saint-Just dans un rapport qu'il fit plus tard à la Convention.

La majorité de l'Assemblée nationale, qui était gagnée à la cour et qui depuis la mort de Mirabeau suivait l'impulsion de Barnave, approuva la conduite sanguinaire du commandant de la garde nationale, et rendit plusieurs décrets contre les journalistes et contre les clubs qui avaient pris la défense des victimes. Elle continua ensuite ses travaux, et le 15 septembre de cette même année 1791, elle présenta son projet de constitution à la sanction royale. Louis XVI n'hésita pas à donner son adhésion à l'acte constitutionnel, et le lendemain il vint en personne dans l'Assemblée, accompagné de tous ses ministres, prêter serment à la constitution en ces termes :

« Je viens consacrer ici solennellement l'acceptation que